Image not found or type unknown

Je suis convoqué au commissariat ! HELP ! ! !

Par **Touf**, le **16/10/2008** à **10:44**

J'ai reçu un appel du commissarait pour une convocation pour affaire me concernant. Je pense savoir de quoi il s'agit.
La belle soeur de mon copain a reçu des appels anonymes et des mails et d'après ses recherches elle dit que c'est moi que ça vient de mon téléphone portable, la police a du faire des recherches.
Elle nous a appelé pour nous dire qu'elle avait fait une main courante ou porter plainte je ne sias plus.

C'est une longue histoire de famille qui date depuis 2006 ils ne m'aiment pas m'ont insulté à plusieurs reprises mais je n'ai pas été plus maline qu'eux car je préférais régler ça entre nous.

Qu'est ce qu'il peut m'arriver sachant que je n'ai pas de casier et jamais eu à faire à la police ?

Par **juri15**, le **16/10/2008** à **11:33**

Bonjour,

Vous ne semblez pas être irréprochable puisque vous indiquez "ne pas avoir été plus maligne qu'eux".

Vous êtes donc convoquée pour être entendue sur les faits et vous serez reçu par un officier de police judiciaire qui prendra votre déposition.

Si cela se passe mal, vous risquez dans le pire des cas une mesure de garde à vue, auquel

cas vous pourrez contacter votre Avocat pour qu'il ou qu'elle vienne vous rendre visite.

Une telle mesure de garde à vue n'est prise qu'en fonction de la gravité de l'infraction présumée, et ne devrait pas être envisagée si la déposition se passe sans problème.

Cordialement,

Juri15

Par **Touf**, le **16/10/2008** à **11:47**

Merci pour votre réponse

Oui effectivement je m'en veux de ne pas avoir été plus maligne qu'elle, enfin bon je verrais bien demain.

Par contre pourrais je dire aussi les insultes que j'ai recu de sa part n'ayant plus de traces ???

Si je reconnais les torts je risque tout de même une garde à vue ??? Je serais obligé d'y aller avec ma fille n'ayant personne pour la garder.

Par **juri15**, le **16/10/2008** à **13:36**

En général, les policiers n'apprécient guère que la personne convoquée y ailel avec son ou ses enfant(s).
Si vous reconnaissez vos torts et qu'il ne s'agit pas d'autres choses que d'insultes, vous ne risquez vraisemblablement pas la garde à vue.
Vous pouvez bien sûr exposer le contexte du litige, mais si les provocations ne justifient as votre attitude.

Cordialement,
Juri15

Par **Touf**, le **16/10/2008** à **15:02**

Merci beaucoup pour vos réponses.

Mais qu'est ce que je risque mis a part la garde à vue ?

Par **juri15**, le **16/10/2008** à **15:09**

Un renvoi devant le Tribunal de police (les injures sont une infraction, par exemple) ou devant

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

le Tribunal correctionnel (des menaces de mort sont un délit, autre exemple).

Cordialement,
Juri15

Par **Touf**, le **16/10/2008** à **15:48**

J'espère que ça n'ira pas aussi loin ! ! !

Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés